



MAIRIE DE LOUVIGNÉ

INFOS.....



LOUVIGNÉ



Mars 2005 - No. 16

LOUVIGNÉ

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2004

AFFAIRES DIVERSES

a) nomination d'un référent sécurité routière

Monsieur le Maire donne lecture d'une circulaire de Monsieur le Préfet de la Mayenne en date du 7 octobre 2004 qui sollicite la nomination d'un référent sécurité routière dans le cadre du programme « REAGIR » afin de mettre en œuvre ces orientations, Monsieur le Maire propose Serge CRIBIER, président la commission voirie. Le Conseil Municipal accepte cette proposition et désigne Monsieur Serge CRIBIER comme référent sécurité routière.

b) recensement général de la population

Désignation du coordonnateur

Il est rappelé que le coordonnateur du recensement général de la population doit être désigné par le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal confirme la désignation de Madame CLAVREUL Odette, secrétaire de mairie.

c) Agent recenseur : Fixation de l'indemnité

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les participations de l'Etat pour effectuer le recensement de la population et demande à ses collègues de fixer l'indemnité qui sera versé à l'agent recenseur.

Le Conseil Municipal, après délibération, fixe à 914 € l'indemnité brute de l'agent recenseur

d) Personnel Communal : recrutement

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il va y avoir une surcharge de travail au secrétariat de mairie pendant le 1^{er} trimestre de 2005 avec le recensement de la population, il propose de recruter momentanément un agent administratif du 4 janvier 2005 au 18 février 2005 qui serait affecté à l'accueil deux après-midi par semaine soit 8 heures hebdomadaires.

Après délibération, le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à recruter un agent administratif 8 heures par semaine du 4 janvier 2005 au 11 février 2005. Cet agent sera rémunéré sur la base de l'échelle II - 1^{er} échelon indice brut 245 - majoré 263.

e) Personnel communal agence postale : contrat de travail

Le contrat de travail de l'agent postal, Madame MAUNIT Martine, arrivant à échéance le 31 décembre 2004, est reconduit pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} janvier 2005, la durée mensuelle reste fixée à 40 heures et sa rémunération s'effectuera sur la base de 40/151,67ème.

f) Taxi

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur CLAVIER Damien nous informant de sa date d'installation au 2 janvier 2005 et sollicitant une subvention. Le Conseil Municipal prend note de cette installation et ne souhaite pas donner suite à la demande de subvention, la commune ayant des travaux de peinture à effectuer et ne demandant pas de taxe de stationnement.

g) Local commercial

Estimant à 42 000 € H.T. le montant des travaux pour rendre le logement habitable, le Conseil Municipal arrête le principe d'un loyer devant couvrir le remboursement, capital et intérêt, d'un emprunt équivalent à la dépense envisagée.

h) Abri - bus

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le modèle du futur abri - bus qui remplacera celui de la Place Saint Martin. Celui-ci devrait être installé courant janvier 2005 .

i) Familles Rurales de BONCHAMP

Il est donné lecture du courrier sollicitant une subvention pour la halte garderie « Capucine » de Bonchamp, cette demande sera vue en commission des affaires scolaires et socioculturelles.

j) Laval-Agglo dotation communautaire

Le Conseil Municipal est informé des suites du dossier relatif à l'attribution de compensation en 2004. Les modifications feront l'objet d'une délibération au conseil communautaire le 17 décembre 2004

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2004

LAVAL AGGLO : Dotation communautaire

Monsieur le Maire expose à ses collègues le rapport de la commission des finances de la communauté d'agglomération suite à la rectification de la dotation de solidarité communautaire et souhaite délibérer sur les 2 options, à savoir :

Option 1 : A partir de 2004, la dotation de solidarité communautaire comprendra une 6^{ème} sous dotation. Cette 6^{ème} sous dotation négative sera égale aux montants réintégrés des compensations TH et FB des communes.

Option 2 : A partir de 2005, la dotation de solidarité communautaire comprendra une 6^{ème} sous dotation négative égale aux montants réintégrés des compensations TH et TF 1994 des communes.

Le Conseil Municipal se prononce à la majorité, pour l'option 1.

MARCHES PUBLICS : procédure de dématérialisation

Dans le cadre de la mise en place de la plateforme de dématérialisation des procédures de marchés publics, le conseil municipal opte pour un rattachement à LAVAL AGGLO ; L'espace propre à la commune LOUVIGNE, qui portera un nom de Domaine, fera l'objet d'une redevance annuelle de 55 € H.T.

AFFAIRES DIVERSES

a) S.IA.EP

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport annuel du Syndicat Adduction Eau Potable et d'Assainissement d'ARGENTRE SUD .

b) REDEVANCE FRANCE TELECOM

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les conséquences de l'annulation du décret d'application concernant la redevance France Télécom (L47 du code des postes et télécommunications).

Dans un premier temps, France Télécom a annoncé que les redevances seraient payées dès la parution du nouveau décret d'application qui n'est toujours pas publié à ce jour. De ce fait il est conseillé de prendre une délibération visant l'article L 47 qui pose les principes généraux « La permission de voirie ne peut contenir des dispositions relatives aux conditions commerciales de l'exploitation. Elle donne lieu à versement des sommes dues à la collectivité publique concernée pour l'occupation de son domaine public dans le respect du principe d'égalité entre tous les opérateurs »

Après délibération le conseil municipal décide les tarifs suivants pour l'année 2004, à savoir :

- artères communales 19.15 km x 25.84 € = 494.84 €
- emprise au sol 2 x 17.22 € = 34.44 €

soit un total de..... 529.28 €

c) Local commercial

Considérant que 2 acquéreurs potentiels du local commercial seraient intéressés par le logement situé au 1^{er} étage, le Conseil Municipal valide le principe d'un loyer de 450 € comprenant loyer commercial et loyer logement.

d) DEMANDE DE CERTIFICAT DE VIABILITE : DOMAINE DE L'ETANG

Le Conseil Municipal,

Vu l'arrêté du Maire portant création du Lotissement « Domaine de l'Etang » en date du 14/09/2004, modifié le 24/11/2004.

Considérant que l'ensemble des lots 1-2-3-4-5-6-7-8-9-10-11-12-13-14-15-16-17-18-19-20 et 21 du lotissement sont desservis en voirie et par les différents réseaux ;

Après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal, s'engage à réaliser les travaux de finitions au plus tard dans un délai de 3 ans à compter de la date d'autorisation de lotir.

Le certificat de viabilité suite à la présente délibération permettra la vente des différentes parcelles cessibles.

e) Courrier de Mr et Mme JARRY Christophe

Lecture est faite du courrier de Mr et Mme JARRY Christophe, sollicitant la dénomination de leur adresse, à savoir : « Le Clos du Prieuré ».

Le Conseil Municipal accepte cette dénomination « Le Clos du Prieuré ».

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2005

Demande de subvention D.G.E 2005 : Aménagement sécurité rue du Prieuré et R.D 131 et sécurité devant l'école

Le Conseil Municipal :

- Décide d'inscrire le programme d'aménagement de sécurité : rue du Prieuré et R.D. n° 131 et sécurité devant l'école. Le montant des travaux s'élève à : 12 200 € H.T.
- Sollicite la subvention susceptible d'être allouée au titre de la D.G.E. 2005
- Arrête les modalités de financement et l'échéancier prévisionnel des dépenses tels que fixés en annexe.

Les travaux seront effectués courant du 2^{ème} trimestre 2005

DEMANDE DE SUBVENTION D.G.E 2005 - Installation d'un Pare-Ballons

Monsieur GENDRON Yves présente au Conseil le devis pour un pare-ballons devant l'école et une habitation afin de protéger les bâtiments, le montant du devis s'élève à 10 793,25 € H.T.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- Décide d'inscrire cette dépense au budget primitif 2005. Le montant des travaux s'élève à 10 793,25 € H.T.
- Sollicite la subvention susceptible d'être allouée au titre de la D.G.E. 2005
- Arrête les modalités de financement et l'échéancier prévisionnel des dépenses tels que fixés en annexe.

Les travaux revêtant un caractère d'urgence s'effectueront dès que le dossier sera reconnu complet auprès des services de Monsieur le Préfet.

AFFAIRES DIVERSES

a) Allée piétonne devis Eurovia et Plantation d'arbres

Monsieur CRIBIER informe que l'allée piétonne en bordure du « Jardin des Capucines » est en cours de réalisation par l'entreprise EUROVIA qui procède aux travaux de voirie du lotissement. Le montant des travaux est estimé à : 2 673 € T.T.C.

b) Salle des loisirs soirée cabaret

Considérant que le comité d'animation a pris la décision de verser une partie des recettes des soirées cabarets à une association humanitaire pour les sinistrés d'Asie et de ce fait, exonère la commune d'un don similaire.

Considérant également que l'accueil des nouveaux arrivants par les associations locales est prise en charge financièrement par le comité d'animation,

Considérant que le Comité d'animation s'implique dans la gestion de matériel utilisé par d'autres associations,

Le Conseil Municipal décide, en contrepartie de ces charges financières, d'accorder la gratuité de la salle des loisirs pour les soirées cabarets de janvier 2005.

c) courrier de Monsieur CANDAS

Par courrier en date du 11 janvier 2005, Monsieur CANDAS « Le Pré de la Cure » à LOUVIGNE, renouvelle sa demande de trottoir et d'éclairage public sur la zone bordant son lieu d'habitation.

En ce qui concerne le trottoir, une allée sablée piétonne a été aménagée lors des travaux d'aménagement du parking cimetière.

Quant à l'éclairage public, cela nécessite au préalable une étude de faisabilité.

La commission voirie est chargée d'étudier cette demande lors de sa prochaine réunion (5 mars 2005).

d) carrefour RN157 et RD 131

Des panneaux de signalisation lumineux ont été installés sur la R.N. 157. Ceux-ci sont déclenchés par des capteurs situés près des bandes stop sur le RD 131 donc le fonctionnement par intermittence est normal.

e) association A.P.E de LOUVIGNE : subvention 2005

Monsieur le Maire rapporte au Conseil Municipal : l'association des parents d'élèves de LOUVIGNE lui a fait part, ainsi qu'à Monsieur COQUELIN, adjoint, s'il serait possible de verser un acompte sur la subvention 2005 devant être allouée pour la classe de découverte, dès que possible, afin de mettre en place la sortie découverte à PARIS début mars 2005.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de verser un acompte de 1 000 € dès maintenant pour la classe de découverte à l'Association des Parents d'Elèves de LOUVIGNE. L'attribution de la subvention définitive sera étudiée au vote du budget primitif 2005.

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2005

BILAN DES SERVICES

Le bilan des services établi à ce jour donne la charge restant à la commune :

- Garderie	: 5 042,82 €
- Cantine	: 14 114,67 €
- Ecole	: 46 365,40 €
- repas des personnes âgées	: 313,32 €
- Agence postale	: 1 995,92 €
- Salle des loisirs	: 7 598,51 €
- Nettoyage des caniveaux	: 1 657,92 €
- Nettoyage des vitres	: 1 499,25 €

En fiscalité directe :

- Participation SIVU école de musique et de danse : 3 755 €
- Syndicat du Bassin de la Jouanne : 1 883 €
- Syndicat d'Electrification Argentré : 1 000 €

COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES

a) demandes de l'école

La commission propose

- fournitures scolaires 20 € par 106 élèves 2 120 €
- fournitures scolaires 6 € « « 636 €
- crédit bibliothèque 3 € « « 318 €
- voyage scolaire 10.50 € x 81 élèves 850.50 €
- un voyage prévention routière pour les CM
- 3 voyages pour la journée athlétisme
- 1 voyage à BONCHAMP pour le concert éducatif
- classe de découverte
- 13 voyages piscine
- abonnement BO
- maintenance photocopieur
- achat de 42 livrets et 5 cahiers d'appel
- matériel pour la 5^{ème} classe : 150 € (exceptionnel)

b - contrat temps libre

Monsieur Jean-Claude COQUELIN informe ses collègues que dans le cadre du contrat temps libre, il est proposé le recrutement :

- a) un Directeur de centre de loisirs (mi-temps sur toute l'année)
 - coût pour 2005, pour LOUVIGNE : 704 €
- b) une animatrice à compter du 1er juillet 2005 à temps complet
 - coût pour la commune en 2005 : 800 €

La globalité des dépenses pour 2005, pour LOUVIGNE pour le contrat temps libre sera de 4 065,10 €. (frais de personnel et activités)

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition.

c - cantine scolaire

La commission des affaires scolaires a étudié la possibilité de se fournir en repas pour la cantine en liaison froide avec la possibilité d'effectuer 2 services.

Après délibération, le conseil municipal décide de poursuivre cette étude et d'en faire part au conseil d'école. Les membres de la commission rendront visite à une société susceptible de fournir ces repas ainsi qu'à une commune travaillant avec ce système.

d - demande de subvention « Halte garderie Capucine » de Bonchamp

Il est rappelé que la commission des affaires scolaires avait examiné cette demande et avait donné un avis défavorable. Une nouvelle demande est arrivée en mairie avec de plus amples renseignements.

Après délibération et vote à main levée par 2 voix pour et 10 contre, la demande de subvention a été refusée.

e - LAVAL AGGLO COMPOSTEUR

Il est à nouveau proposé aux administrés l'acquisition de composteurs pour valoriser les déchets verts. Une demande est à effectuer en mairie avant le 31 mars 2005.

BUDGET PRIMITIF 2005 : vote des subventions

	BP 2005
TOTAL	9 500,00 €
Ass foot	1 830,00 €
Ass tennis de table	185,00 €
Ass VTT	152,00 €
Comité animation Louvigné	687,00€
Ass Parents d'élèves	1 375,00 €
Comité de jumelage	805,00 €
Ass sportive et culturelle	1 487,00 €
ADMR Argentré	229,00 €
ADDM Laval	506,00 €
UDAF Laval	160,00 €
Banque alimentaire Laval	106,00 €
SPA Laval	30,00 €
FDGP et ADPEA Laval	86,00 €
La croix d'or Laval	76,00 €
Comice agricole Argentré	60,00 €
Lutte contre le cancer	38,00 €
Ass paralysés de France	15,00 €
Ass amis bibliothèque	89,00 €
Ass infirmes moteurs cérébraux	18,00 €
La prévention routière	15,00€
Ass des myopathes	18,00 €
Ass sclérosés en plaques	23,00 €
Téléthon	30,00€
Gymnastique volontaire	250,00 €
VERSE	8 270,00 €
RESERVE	1 230,00 €

COMMISSION DES BATIMENTS COMMUNAUX

a - logement local commercial

Il est fait part à l'assemblée que le logement du local ne sera aménagé à la demande des futurs acquéreurs qu'après la signature de l'acte d'achat du fonds de commerce. Il va être demandé à l'architecte Mademoiselle SARRAT F. de préparer un estimatif pour chaque lot concerné.

b- divers bâtiments

Monsieur Y. GENDRON informe ses collègues que les devis ont été étudiés en commission, notamment pour le pare-ballons, il est proposé de retenir la société LEROY de CHANGE (53) pour un montant de 9 900 € T.T.C. D'autres devis sont toujours en attente pour la VMC des vestiaires et du logement 29, Grande-Rue.

BUDGET PRIMITIF 2005 : orientation budgétaire

Au vu d'un état des futurs investissements prévus pour 2005. Le conseil municipal décide de solliciter les subventions suivantes :

a) Demande de subvention Amendes de police

En application des dispositions du décret n° 85-261 du février 1985 modifié en 1988, le conseil général est chargé de répartir les fonds revenant aux communes de moins de 10 000 habitants au titre du produit des amendes de police en matière de la circulation. Monsieur le Maire propose de solliciter cette subvention concernant les travaux d'aménagement de sécurité : rue du Prieuré et R.D. 131. et devant l'école.

AFFAIRES DIVERSES

a) Domaine de l'Etang

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de dénommer les rues du lotissement du Domaine de l'Etang afin de faciliter la recherche des adresses.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de dénommer :

- rue de Babenhausen , partant du C.R. de la Doyère vers l'extension du présent lotissement
- rue des Roseaux , partant de Route de l'Etang jusqu'à la rue de Babenhausen

De fixer la numérotation des parcelles conformément au plan annexé à la présente délibération.

b) personnel communal

Monsieur le Maire informe qu'il a recruté un agent d'entretien en contrat de travail à durée déterminée pour remplacer l'agent d'entretien qualifié en arrêt maladie, ce contrat pourra être reconduit en tant que saisonnier.

c) recensement général de la population : indemnité de frais déplacement

Après délibération et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide d'annuler la précédente délibération et de porter à 100 € l'indemnité de frais de déplacement pendant le recensement général de la population.

d) Consultation L.G.V.

Dans le cadre de la consultation, le conseil municipal de LOUVIGNE, après examen du dossier remis en mairie souhaite que soient prises en compte les remarques suivantes :

- récupération intégrale des surfaces agricoles pour que les exploitants touchés n'aient pas de perte en droits à produire et en surfaces d'épandage

- préservation de la ferme de la « Saulaie » en tant que siège d'exploitation avec réaménagement foncier des surfaces dans le cadre d'une restructuration environnementale
- que la commune soit informée des projets de réaménagements du carrefour R.N. 157 ainsi que des rétablissements de voirie de desserte de la ferme de « la Saulaie »
- que la cartographie du projet recouvre la globalité du territoire communal afin d'en faciliter la lisibilité
- que soit pris en compte le rétablissement d'une boucle de randonnée pédestre vers Soulgé sur Ovette ainsi que les travaux hydrauliques du ruisseau de la Chauvinière
- que tous préjudices portés à des propriétaires riverains soient intégralement pris en compte par RFF (pertes d'exploitation, nuisances avant, pendant et après travaux notamment aux abords de la Z.A. de la Chauvinière)
- que le volet paysager soit traité avec soin de façon à masquer, autant que faire se peut, la saignée induite dans le paysage existant.
- Conservation , voire extension, des dessertes actuelles en gare de LAVAL

f - extension du domaine de l'Etang : Plan de zonage Route de l'Etang

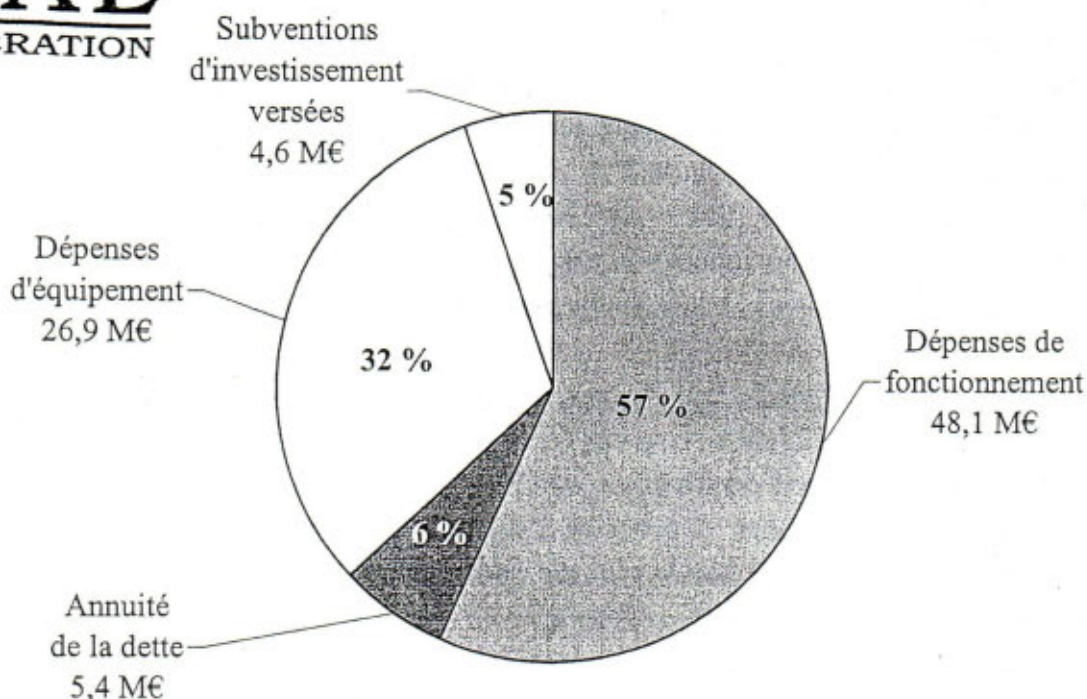
Monsieur Serge CRIBIER attire l'attention de ses collègues relative sur la première tranche du lotissement du Domaine de l'Etang : la plupart des parcelles sont vendues ou ont une option d'achat. Il propose à ses collègues de prévoir la deuxième tranche du lotissement en précisant que le plan de zonage d'assainissement doit être modifié et soumis à une nouvelle enquête publique.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'entamer les premières démarches préalables à l'étude de la deuxième tranche du lotissement « Le Domaine de l'Etang », à savoir :

- modalités d'études et réalisation des dossiers en vue de la modification du plan de zonage de l'assainissement
- prises en charge et domaines de compétence entre commune et syndicat d'eau quant aux travaux à prévoir (Poste de relevage des eaux usées - canalisations - possibilités de connexions pour les propriétaires riverains)
- contact avec le propriétaire en vue de l'acquisition du foncier nécessaire à cette extension.

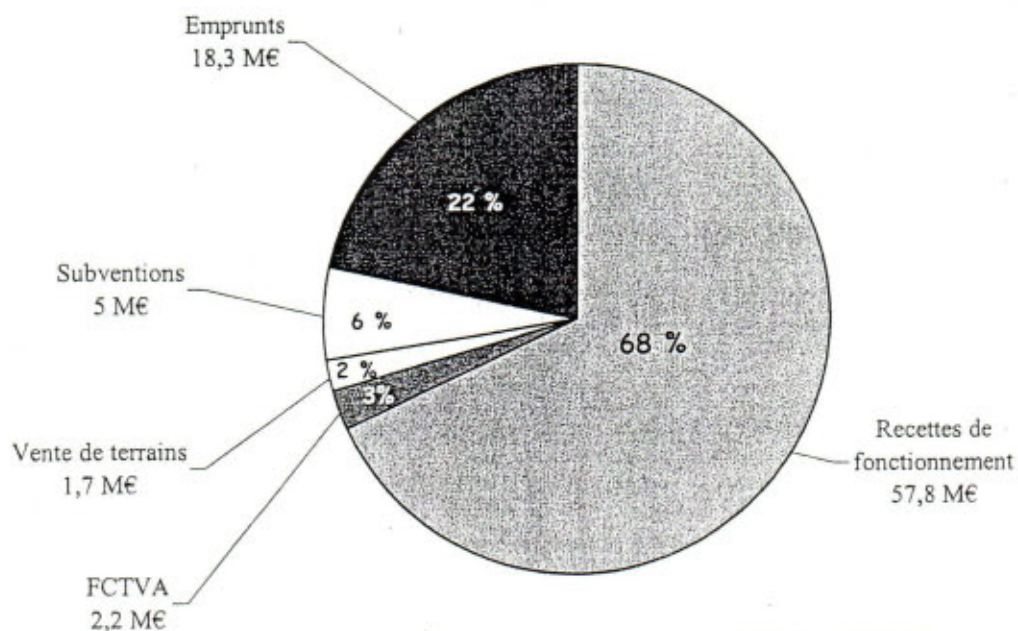


Présentation consolidée des dépenses réelles



BUDGET RÉEL TOTAL LAVAL AGGLO = 85 M€

Présentation consolidée des recettes réelles

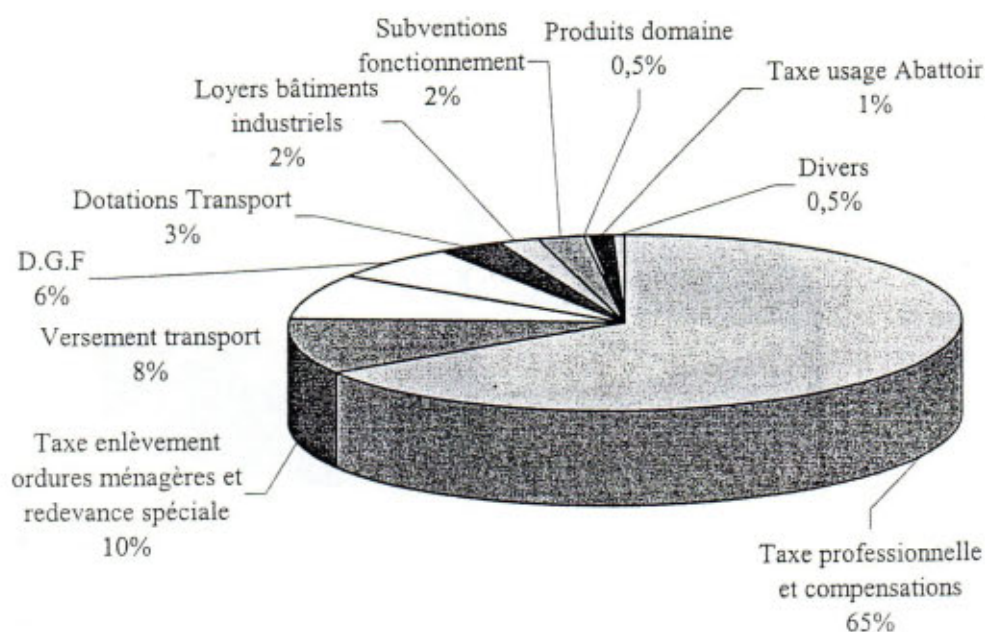


BUDGET RÉEL TOTAL LAVAL AGGLO = 85 M€

2°) Les principales recettes réelles de fonctionnement (hors écritures d'ordre, subventions entre budgets et hors ventes de terrains)

Les recettes réelles de fonctionnement ainsi définies s'élèvent à 57,8 M€. Elles progressent globalement de 4,8 % et sont ventilées de la façon suivante :

	Pour mémoire BP 2004	BP 2005	% évolution BP/BP
Taxe professionnelle et compensations	36,2M€	37,3M€	+ 3,2 %
Taxe enlèvement ordures ménagères et redevance spéciale	5,2M€	5,6M€	+ 6,4 %
Versement transport	4,4M€	4,8M€	+ 9,1%
D.G.F	3,0M€	3,3M€	+ 10,3%
Dotations Transport	1,8M€	1,9M€	+ 1%
Loyers bâtiments industriels	1,5M€	1,3M€	- 10 %
Subventions fonctionnement	1,2M€	2,2M€	+ 83 %
Produits domaine	0,7M€	0,5M€	- 29,9 %
Taxe usage Abattoir	0,6M€	0,6M€	0%
Divers	0,5M€	0,3M€	- 45,4 %

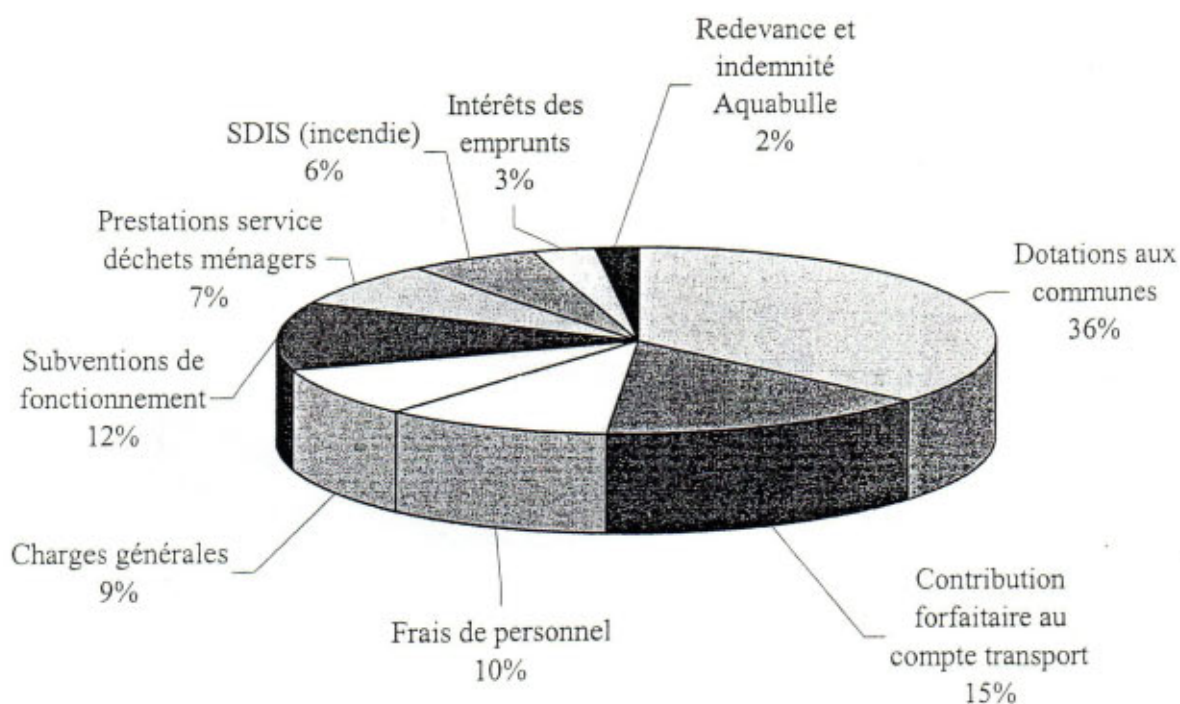


3°) Les principales dépenses réelles de fonctionnement

(hors écritures d'ordre et subventions entre budgets et subventions d'équipement retraitées en investissement)

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 49,5 M€. Elles augmentent de 3,7 % et se décomposent de la façon suivante :

	Pour mémoire BP 2004	BP 2005	% évolution BP/BP
Dotations aux communes	18,3M€	18 M€	
(dont attribution de compensation	11,1M€	10,7 M€	- 4,6 %
et dotation de solidarité.....	7,2M€	7,3M€	1,9 %
Contribution forfaitaire au compte transport	6,9M€	7,5M€	9,3 %
Frais de personnel	4,7M€	5 M€	7,1 %
Charges générales	4,4M€	4,3M€	- 2,5 %
Subventions de fonctionnement	4,3M€	5,8 M€	33,7 %
Prestations service déchets ménagers	3,4M€	3,7 M€	10,8 %
SDIS (incendie)	2,7M€	2,8M€	2,4 %
Intérêts des emprunts	1,7M€	1,4M€	- 19,2%
Redevance et indemnité Aquabulle	1,0M€	1,0M€	0,6 %
Divers	0,3M€	-	- 94,6 %

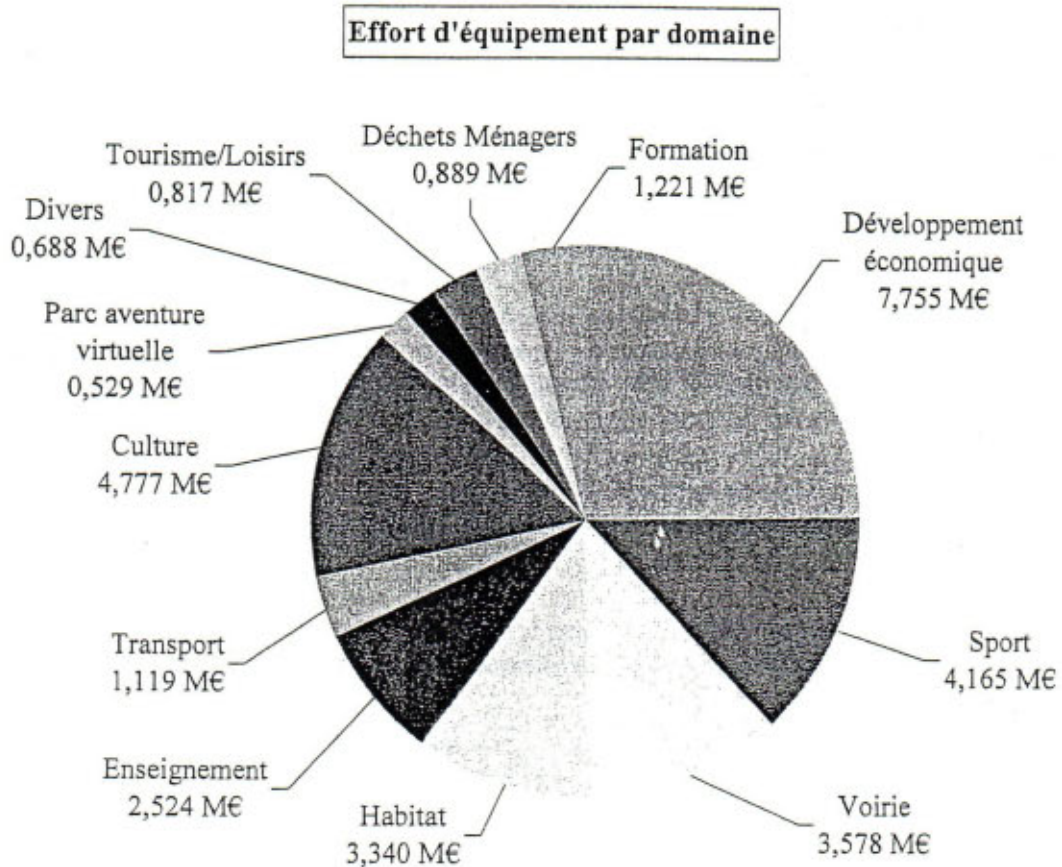


4°) Les Dépenses réelles d'investissement

(y compris les subventions d'équipement après retraitement comptable)

Elles s'élèvent à 35,5 M€.

Le remboursement du capital de la dette représente 4,1 M€. Hors remboursement du capital des emprunts, les dépenses réelles d'équipement atteignent 31,4 M€ avec les subventions d'équipement versées.



INFORMATIONS FLASH



direction
départementale
de l'Équipement
Mayenne



Laval, le 11 MAR. 2005

Le directeur départemental de l'Équipement
à
Monsieur le maire de Louvigné
6, place St Martin
53210 Louvigné

objet : Installation d'un dispositif lumineux sur la RN 157 à Louvigné -

référence :

affaire suivie par : Yannick Galard (CG) - ☎ 02.43.67.89.60 -

📁 C:\wccourrie6\Yannick\Divers\Dispositif sécurité sur RN 157 Louvigné.doc

Pour répondre à plusieurs sollicitations qui attiraient mon attention sur le danger ressenti par les usagers du carrefour de Louvigné sur la RN 157, j'ai fait réaliser une étude de diagnostic de ce carrefour en 2004. L'étude conclut qu'il n'est pas judicieux de réaliser un aménagement « lourd » de ce carrefour pour deux raisons majeures :

- Le tracé de la future ligne à grande vitesse (LGV) coupe le carrefour en son milieu. Le rétablissement des RN 157 et RD 131 sera réalisé dans le cadre des travaux de la LGV qui pourraient débuter dès 2009.
- Le tracé et les trafics induits par le grand contournement sud de l'agglomération lavalloise ne sont pas encore connus, et font l'objet d'études pilotées par la CAL.

Néanmoins, le diagnostic conclut qu'il serait opportun de renforcer la signalisation du carrefour. Pour faire suite à cette recommandation, j'ai fait installer récemment un dispositif d'alerte sur la RN 157.

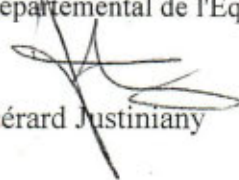
Ce dispositif est composé de panneaux lumineux installés sur la RN dans chaque sens de circulation.

Ces panneaux alertent les usagers de la RN avec les messages clignotants : « danger » et « traversée de véhicules » lorsque des véhicules sont détectés sur la RD 131 à l'approche du carrefour.

Ce dispositif qui a déjà fait ses preuves sur la RN 162 au carrefour d'Entrammes, devrait s'avérer utile pour accroître la vigilance des usagers de la RN à l'approche du carrefour et diminuer les vitesses pratiquées.

Je me tiens à votre disposition pour parler de cela si, bien sûr, vous le souhaitez.

Le directeur départemental de l'Équipement


Gérard Justiniany

cité administrative
rue Mac Donald
BP 3842
53030 LAVAL CEDEX 9
téléphone :
02 43 67 87 00
télécopie :
02 43 56 98 84
mel :
DDE-Mayenne
@equipement.gouv.fr

copie à : - M. le président du Conseil Général
- M. Bernier, député de la Mayenne

Quelques rappels ! ! ! ! ! ! ! !

BALAYAGE DES RUES

Le balayage des rues s'effectue, pour l'année 2005, tous les 1^{er} mercredis de chaque mois.

ESPACE- TRI

HORAIRES D'OUVERTURE

LUNDI : de 17 heures 30 à 18 heures 45

SAMEDI : de 16 heures à 17 heures 45

DECHETS MENAGERS

Le tri c'est pas sorcier !

Je dépose le verre, les plastiques et le carton dans les conteneurs prévus à cet effet, pas dans les conteneurs destinés à recevoir les ordures ménagères.

Je ne dépose pas de sacs d'ordures ménagères à proximité des points de recyclage.

Les erreurs de tri ont un coût pour la collectivité.

Merci.

SECRETARIAT DE MAIRIE

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

LUNDI	: de 14 heures à 18 heures
MARDI	: de 14 heures à 18 heures 30
MERCREDI	: de 14 heures à 18 heures
JEUDI	: de 14 heures à 18 heures
VENDREDI	: de 14 heures à 18 heures



**ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES
DE L'ÉCOLE PUBLIQUE DE LOUVIGNE**

**Séjour à Paris des élèves de CP et CE1
du 1^{er} au 3 mars 2005 :**



**Les enfants sont enchantés de leur séjour et vous remercient
de votre participation à « l'action brioche » organisée
par l'APE, les bénéfices ayant permis de financer
une partie de ce voyage.**

ARTISANS
COMMERCANTS
LOUVIGNE

Au Panier Gourmand	Epicerie - Bar-Tabac - Journaux Place Saint Martin tél 02 43 37 81 63
Mr Bouland Alain	Commissionnaire en Bestiaux 22, Résidence de l'Angelière Tél. 02 43 37 35 90
Mr Boulin Olivier Mr Eustache Philippe	Vétérinaire Equin Les Arcis Tél. 02 43 37 37 37 Fax 02 43 37 84 40
Mr Boulvrais Marcel	Service Industrie - Formation et Contrôle en Soudage Le Haut Sarigné Tél. 02 43 37 38 31 Fax 02 43 37 34 33
Mr Bouttier Bernard	Peinture - Décor - Vitrage - Ravalement 3, Place Saint-Martin Tél. 02 43 37 32 09 Fax 02 43 37 81 77
Mr Bréhin Bertrand	Air Nature ZA Tél. 02 43 37 31 92
Mr Clavier Damien	Taxi Toutes Distances Place Saint Martin Tél : 06.14.52.25.17 Transports Voyageurs, Malade Assis, Colis, Discothèque. Véhicule Grand Confort
Créa'Line	Salon de Coiffure 2, Place des Tisserands Tél : 02.43.02.76.13

EURO FORAGES	Forages Z.A. Tél : 02 43 26 17 00
Ets GUY	Négoce Agricole Z.A Tél : 02.43.37.38.16
Mr Housset Michel	Garage - Dépannage 24H/24H Route Nationale 157 - Bouge Tél. 02 43 37 34 69 Fax 02 43 37 36 30
Jarry Frères (SARL)	Frigoriste 13, Logis du Pré de la Fontaine Tél. 02 43 37 33 33
Jouault (SARL)	Casse Auto Route du Mans - Zone Artisanale Tél. 02 43 37 82 81
SARL Legay Pascal	Electricité Générale 2Bis, résidence la Porte Tél. 02 43 37 83 95
Mr Tessier Jacques	Plomberie - Chauffage - Electricité La Bonnelière Tél. 02 43 37 37 11 Fax 02 43 37 80 00

CALENDRIER DES FETES 2005

JUIN

11 et 12 juin : Fête Communale.
18 juin : Fête de l'école.

SEPTEMBRE

17 septembre : Soirée Choucroute.

OCTOBRE

15 octobre : Soirée VTT.
22 octobre : Classes « 5 »

NOVEMBRE

13 novembre : Bal Club de l'Amitié.
19 novembre : Soirée APE.

DECEMBRE

17 décembre : Animation de Noël.

✂.....

VOUS AVEZ LA PAROLE.....

La Mairie s'efforce chaque jour d'améliorer votre environnement et la qualité de vie de votre commune.

Elle travaille pour vous et a besoin de vos remarques et vos suggestions.

NOM : Prénom :

Adresse :

OBSERVATIONS :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Ce coupon est à adresser à la Mairie de LOUVIGNE.